



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

2 JUIN 2008

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
*rubrique* ACTION DE L'ÉTAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

# **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

## **ET DE DIFFUSION**

**Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :**

- **le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 2 juin 2008 a été affiché ce jour ;**
- **le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)**

A Angers, le 2 juin 2008

Pour le Secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'Etat  
dans le département  
et par délégation  
La chef de Bureau

Signé : Sylvie MANNEVILLE

# SOMMAIRE

# I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

NÉANT

## II – ARRÊTÉS

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

### **Bureau de la coordination et du courrier**

Subdélégation de signature donnée par :

- Monsieur Marc NOLHIER, directeur du Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Ouest, en matière d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie.....	7
- Monsieur Jean-Louis PLÉ, DDJS, en matière administrative.....	9
- M Jean-Louis PLÉ, DDJS, en matière d'ordonnancement secondaire.....	10

## III - AVIS ET COMMUNIQUÉS

NEANT

## I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

## II – ARRETES



PRÉFECTURE DU MAINE-ET-LOIRE

CETE de l'Ouest  
Secrétariat Général  
MAN – Rue René Viviani  
BP 46223  
44262 NANTES cedex 2  
Tél. : 02 40 12 83 01  
Fax : 02 40 12 84 44

Arrêté n° 2008-IP49-1

Objet : engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie

ARRÊTÉ

Le Secrétaire général chargé de l'Administration de l'État  
dans le département de Maine-et-Loire  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-648 du 25 mai 2008 donnant délégation de signature à M. Marc NOLHIER, directeur du Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Ouest, en matière d'ingénierie publique,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc NOLHIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- M. Stéphane DENÉCHEAU Directeur-adjoint  
Attaché Administratif Principal de l'État  
Conseiller d'Administration de l'Écologie, du Développement et de  
l'Aménagement Durables  
pour les attributions mentionnées dans l'arrêté DAPI/BCC n° 2008-648 du 25 mai 2008.

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à :

- Mme Anne GRÉGOIRE Secrétaire générale  
Attachée Administrative Principale de l'État  
Conseillère d'Administration de l'Écologie, du Développement et de  
l'Aménagement Durables

- M. Serge VILLETTE Chef de la division infrastructures et environnement  
Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État  
2<sup>ème</sup> groupe

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux collaborateurs suivants :

M. Michel COLCANAP	Chef de la Division Informatique, Organisation et Gestion Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État
M. Stéphane DENÉCHEAU	Directeur-adjoint Attaché Administratif Principal de l'État Conseiller d'Administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

M. Philippe GOUVARY	Directeur du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées d'Angers
Mme Anne GRÉGOIRE	Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État 1 <sup>er</sup> groupe Secrétaire Générale Attachée Administrative Principale de l'État Conseillère d'Administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
M. Robert GUINEZ	Directeur adjoint au Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées d'Angers Assistant
M. Patrick INGLES	Directeur du Centre d'Études et de Construction de Prototypes d'Angers Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État
M. Gilles KERFANT	Consultant Expert Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État 1 <sup>er</sup> groupe
M. Rolf KOBISCH	Directeur Adjoint au Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de St Briec Assistant
M. Gilles LE MESTRE	Directeur du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Saint-Briec Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État 1 <sup>er</sup> groupe
M. Michel MASSON	Consultant Expert Attaché Administratif Principal de l'État Conseiller d'Administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
M. Matthieu NÉDONCHELLE	Chef-adjoint de la Division Urbaine Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
M. Roland PELLEVOISIN	Adjoint au Directeur du Centre d'Études et de Construction de Prototypes d'Angers, Assistant
M. Paul QUILLIOU	Chef de la Division Exploitation Sécurité Gestion Routières Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État 2 <sup>ème</sup> groupe
M. Patrick SAMSON	Chef de la Division Urbaine Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État 2 <sup>ème</sup> groupe
M. Serge VILLETTE	Chef de la Division Infrastructures et Environnement Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État 2 <sup>ème</sup> groupe

à l'effet, dans le cadre de leurs attributions, de signer les engagements de l'État (devis, marchés) lorsque le montant évalué de la prestation est inférieur à 45 000 € HT.

**Article 3 :**

Le Directeur du CETE de l'Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Maine-et-Loire.

Nantes, le 29 mai 2008

Pour le Secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'État  
dans le département et par délégation,  
le Directeur du CETE de l'Ouest,

Signé

Marc NOLHIER





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

**Arrêté n° 2008-31**

**Objet** : Subdélégation de signature

de M Jean-Louis PLÉ, DDJS, en matière administrative

ARRETE

Le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'Etat dans le département

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n°2008-623 du 25 mai 2008 portant délégation de signature à M.Jean-Louis PLÉ en qualité de directeur départemental de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M.Jean-Louis PLÉ directeur départementale de la jeunesse et des sports, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à Madame CRAVE VAN EECKE Roselyne, inspectrice départementale de la jeunesse et des sports, Monsieur GABILLAUD Xavier, inspecteur départemental de la jeunesse et des sports et à Madame AZIANI Valérie, attachée principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la totalité des attributions visée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral suscité.

Article .2 : Le directeur départemental de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 29 mai 2008

Pour le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'Etat dans le département

et par délégation

Le Directeur départemental de la jeunesse et des sports

signé

Jean-Louis PLÉ



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

**Arrêté n° 2008-30**

**Objet** : Subdélégation de signature

de M Jean-Louis PLÉ, DDJS, en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

Le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'Etat dans le département

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n°2008-624 du 25 mai 2008 portant délégation de signature à M.Jean-Louis PLÉ en qualité de directeur départemental de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M.Jean-Louis PLÉ directeur de la direction départementale de la jeunesse et des sports, la délégation de signature qui lui est conférée sera subdéléguée à Madame CRAVE VAN EECKE Roselyne, inspectrice départementale de la jeunesse et des sports, Monsieur GABILLAUD Xavier, inspecteur départemental de la jeunesse et des sports et à Madame AZIANI Valérie, attachée principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la totalité des attributions visée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral sus-cité.

Article 2 : Le directeur départemental de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 29 mai 2008

Pour le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'Etat dans le département

et par délégation

Le Directeur départemental de la jeunesse et des sports

signé :

Jean-Louis PLÉ

### III - AVIS ET COMMUNIQUES